



ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES FRANCAS DE CHARENTE

Association loi 1901
Siège social : 4, rue des Colis
16000 ANGOULEME

Exercice clos le 31 décembre 2022

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**



ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES FRANCAS DE CHARENTE

Association loi 1901

Siège social : 4, rue des Colis

16000 ANGOULEME

Exercice clos le 31 décembre 2022

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

A l'assemblée générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association Départementale des Francas de Charente relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la continuité d'exploitation décrite dans l'annexe des comptes annuels aux rubriques : « Faits caractéristiques de l'exercice ».



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre le point décrit dans la partie « incertitude significative liée à la continuité d'exploitation », nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne les provisions pour risques et charges.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé au contrôle des documents adressés à l'organe appelé à statuer sur les comptes, conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre comité directeur.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.



Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Boulogne, le 24 juin 2023

audit france

Commissaire aux Comptesuin

Représenté par Hervé Willi

Commissaire aux Comptes

BILAN

ACTIF	31.12.2022			31.12.2021 Net	PASSIF	31.12.2022	31.12.2021
	Brut	Amort. & Dépréciation	Net				
ACTIF IMMOBILISE					FONDS PROPRES		
Immobilisations incorporelles	13 912	7 677	6 235	8 041	Fonds propres (avant affectation)	692	-14 760
Terrains					Résultat de l'exercice	-22 054	15 452
Constructions					Subventions d'investissement	2 991	3 791
Matériels d'activités	1 640	1 640			Total	-18 371	4 483
Autres immobilisations corporelles	29 901	28 323	1 578	2 744	FONDS DEDIES & PROVISIONS		
Immobilisations en cours					Fonds dédiés		12 066
Prêts Francas					Provisions pour risques		
Autres prêts et titres immobilisés					Provisions pour charges	52 672	49 388
Dépôts et cautionnements				80	Total	52 672	61 454
Total	45 453	37 640	7 813	10 866			
ACTIF CIRCULANT					DETTES		
Stocks					Emprunts Francas		
Usagers - clients	36 675	10 411	26 264	20 709	Autres emprunts et dettes assimilées	62 979	68 000
Comptes courants Francas	1 400		1 400	6 999	Fournisseurs	11 250	3 924
Autres créances	56 030		56 030	52 320	Dettes fiscales et sociales	43 888	48 687
Trésorerie	83 025		83 025	138 844	Comptes courants Francas	13 188	1 019
Charges constatées d'avance	360		360	642	Autres dettes	250	
Total	177 491	10 411	167 080	219 513	Produits constatés d'avance	9 037	42 812
Total	222 944	48 051	174 893	230 379	Total	140 591	164 442
Total	222 944	48 051	174 893	230 379	Total	174 893	230 379

COMPTE DE RESULTAT	2022	2021
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	3 687	4 046
Ventes de marchandises		
Prestations de service	208 163	206 270
Subventions d'exploitation	287 505	327 264
Dons et Mécénat		
Contributions financières	20 825	21 348
Autres produits	3	2 724
Reprises sur dépréciations et provisions		2 715
Utilisations des fonds dédiés	12 066	5 900
Quote-part subvention invest. virée au résultat	800	209
Total	533 050	570 475
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	100 985	95 705
Aides financières		
Impôts et taxes	8 795	11 906
Salaires	339 685	336 404
Charges sociales	88 954	75 698
Autres charges	12 632	13 566
Dotations aux amortissements	2 973	2 665
Dotations aux dépréciations et provisions	3 284	4 388
Reports en fonds dédiés		12 066
Total	557 307	552 397
RESULTAT D'EXPLOITATION (I)	-24 258	18 078
PRODUITS FINANCIERS		
Intérêts		
Autres produits financiers	773	408
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	773	408
CHARGES FINANCIERES		
Intérêts	315	100
Autres charges financières		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total	315	100
RESULTAT FINANCIER (II)	458	308
RESULTAT COURANT (I + II)	-23 800	18 386
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
sur opérations de gestion	8 451	2 505
sur opérations en capital		
Reprises sur dépréciations et provisions		6 500
Total	8 451	9 005
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
sur opérations de gestion	6 705	11 939
sur opération en capital		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total	6 705	11 939
RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)	1 746	-2 934
RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)	-22 054	15 452
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature et prestations en nature	8 445	7 964
Bénévolat	1 200	905
Total	9 645	8 869
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Mises à disposition gratuite et prestations en nature	8 445	7 964
Personnel bénévole	1 200	905
Total	9 645	8 869

Au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022 qui dégage un déficit de 22 053.70 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 1er janvier au 31 décembre.

Les comptes annuels composés du bilan, du compte de résultat et de l'annexe forment un tout indissociable.

Objet social de l'association :

L'association a pour objet, dans le cadre de la Fédération nationale des Francas :

- De promouvoir la place des enfants et des jeunes dans la société,
- De promouvoir la conception émancipatrice de l'éducation propre au Mouvement des Francas,
- De développer des projets d'accueil et d'activité à l'intention des enfants et des adolescents,
- De susciter et de regrouper toute forme d'activité et de structures de loisirs éducatifs culturels et sportifs notamment les centre de loisir répondant aux besoins des enfants et des familles, d'en assumer au besoin la gestion
- D'inciter à l'élaboration et à la mise en œuvre de projets éducatifs locaux ou territoriaux comme de participer à leur réalisation, d'informer et de former les personnes concernées par les enfants, les jeunes et leur éducation,
- D'étudier et de promouvoir les méthodes et outils d'information adaptés aux structures et aux publics.

I - FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Activité normale après deux exercices marqués par la pandémie ayant affecté le fonctionnement de l'association.

Le résultat 2022 est en nette repli par rapport à celui de 2021. Les changements subis par l'association dans le mode de calcul des différentes aides ont entraîné une diminution des subventions versées par la Ville d'Angoulême et entraînent par conséquent, à périmètre de charges stable et malgré une activité en hausse significative, une dégradation de la situation financière. Les efforts engagés en 2020 et 2021, malgré la crise sanitaire, pour rétablir la situation avaient permis de retrouver des fonds propres positifs. Ils sont redevenus négatifs au 31 décembre 2022 compte tenu de la perte dégagee en 2022 : il est par conséquent très important que l'exercice 2023 puisse marquer un retour vers la reconstitution des fonds propres avec l'aide des financeurs de l'association, le niveau de financement actuel ne permettant pas de couvrir les charges générées par les activités de l'association. Dans le cas contraire, la continuité de l'exploitation pourrait être remise en cause.

II - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2018-06 de l'ANC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques. L'amortissement des biens non décomposables est pratiqué sur la durée d'usage, sans rechercher la durée d'utilisation. Sauf exception, les créances et dettes ont des échéances à moins d'un an.

Changement de méthode comptable : Les méthodes d'évaluation retenues et la présentation des comptes annuels n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

III - NOTES SUR L'ACTIF DU BILAN

1. Immobilisations incorporelles et corporelles

a) Tableau de variations des immobilisations

Valeurs brutes	Début	Acquisitions	Diminutions	Fin
Logiciels informatiques	13 911,73 €			13 911,73 €
Terrains				- €
Constructins et agenceents				- €
Matériel d'activités	1 640,32 €			1 640,32 €
Agencements et aménagements divers				- €
Matériel de Transport				- €
Matériel informatique	22 846,52 €			22 846,52 €
Mobilier de bureau	7 054,50 €			7 054,50 €
immobilisations en cours				- €
Total	45 453,07 €			45 453,07 €

b) Acquisitions et désinvestissements

Aucun investissement n'a été réalisé sur l'exercice par l'Association

c) Tableau de variations des amortissements

Amortissements	Taux linéaire	Début	Dotations	Reprises	Fin
Logiciels informatiques	33%	5 870,33 €	1 806,30 €		7 676,63 €
Constructins et agenceents	5%				
Matériel d'activités	33% à 20%	1 640,32 €	- €		1 640,32 €
Agencements et aménagements divers	10%				
Matériel de Transport	25%				
Matériel informatique	33%	20 738,19 €	1 026,37 €		21 764,56 €
Mobilier de bureau	10%	6 418,59 €	140,31 €		6 558,90 €
Total		34 667,43 €	2 972,98 €		37 640,41 €

2. Immobilisations financières

Remboursement d'une caution sur l'exercice dans la cadre de la prise en location d'un bail.

3. Stocks

Absence d'éléments stockés à la clôture de l'exercice au 31 décembre 2022.

4. Usagers - clients

	Brut	Dépréciations	Net
Usagers	25 434,47 €		25 434,47 €
Usagers Douteux	10 410,96 €	10 410,96 €	
Usagers non encore facturés	830,00 €		
Total	36 675,43 €	10 410,96 €	25 434,47 €

5. Comptes courants Francas

L'Association départementale des Francas de Charente détient une créance sur la UR Ile de France

N° structure	Nom	Montant
	UR Ile de France	1 400.00 €
	Total	1 400.00 €

6. Autres créances

Subvention Fonjep (2021 et 2022) à recevoir	10 689.00 €
Taxe sur les salaires à récupérer	4 387.07 €
Divers produits à recevoir	15 642.69 €
CAF de la Charente	<u>25 311.47 €</u>
	56 030.23 €

7. Trésorerie

Crédit Mutuel Compte courant	21 483.43 €
Crédit Mutuel Livret Bleu	55 646.61 €
Crédit Mutuel Active Epargne Pro	5 035.29 €
Caisse CLS	<u>860.13 €</u>
	83 025.46 €

8. Charges constatées d'avance

Abonnement presse locale	<u>360.00 €</u>
	360.00 €

IV - NOTES SUR LE PASSIF DU BILAN

1. Fonds propres

Les fonds propres sont le cumul des résultats dégagés depuis la création de l'association. Il se dégrade à la clôture de l'exercice 2022 du fait du déficit de l'exercice pour s'établir à - 18 371 €.

2. Subventions d'investissement

Subvention d'investissement de 4 000 € en compte à la clôture de l'exercice. Cette subvention a été obtenue dans le cadre du déploiement du logiciel INOE en 2021. Elle a été reprise pour 800 € sur l'exercice.

3. Fonds dédiés

Détail Fonds dédiés 31/12/2022	Début	Dotations	Reprises	Fin
Fonds dédiés BAFA 2021	4 566,00 €		4 566,00 €	- €
Fonds acquisition outils pédagogiques	3 000,00 €		3 000,00 €	- €
Colo apprenante - report Budget	4 500,00 €		4 500,00 €	- €
Total	12 066,00 €		12 066,00 €	- €

4. Provisions

Ajustement de la provision relative aux IDR au 31/12/2022

	Début	Dotations	Reprise (*)	Fin
Provision pour Risques				
Engagement de retraite du personnel (1)	49 388,40 €	3 283,63 €		52 672,03 €
Autres	- €			- €
Provisions pour charges	49 388,40 €	3 283,63 €	- €	52 672,03 €
Immunisations financières				- €
Usagers	10 059,98 €			10 059,98 €
Compte courants FRANCAS	- €			- €
Dépréciations	10 059,98 €	- €	- €	10 059,98 €
Total	59 448,38 €	3 283,63 €	- €	62 732,01 €

Dotations / reprises exploitation	3 283,63 €
Dotations / reprises financière	- €
Dotations / reprises exceptionnelles	- €
Total	3 283,63 €

(*) Dont reprises sur provisions utilisées conformément à leur objet - €

(*) Dont reprises sur provisions devenues sans objet - €

(1) Conformément au règlement CNC n°2003-R.01 et à la convention collective de l'Animation, la provision pour engagements de retraite représente 1/4 de mois de salaire par année de présence jusqu'à 10 ans d'ancienneté et 1/3 au-delà pour l'ensemble des salariés en CDI ayant plus d'un an d'ancienneté, avec des charges patronales de 50%, sans actualisation, ni application d'un coefficient de rotation du personnel. Les éventuels changements de temps de travail au cours de la carrière des salariés ne sont pas pris en compte dans le calcul de la provision.

5. Emprunts et dettes assimilées

	Début	Remboursement	Fin	- d'1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Emprunts Francas UR NA	32 000 €	0 €	28 000 €	5 600 €	22 400 €	
Emprunts bancaires (/09/2020) PGE	40 000 €	5 040.40 €	34 959.60 €	10 138.28 €	24 821.32 €	
Découverts bancaires						
Total	72 000 €	5 040.40 €	62 959.60 €	15 738.28 €	47 221.32 €	

6. Fournisseurs

Fournisseurs	4 244.67 €
Collectif salariés	170.37 €
Fournisseurs, factures non parvenues	6 834.60 €
	11 249.64 €

7. Dettes fiscales et sociales

Dettes auprès du personnel (CP)	14 683.32 €
Dettes auprès des organismes sociaux (Cotisations)	25 536.83 €
Dettes fiscales (Uniformation, Taxe sur les salaires et PAS)	3 668.00 €
	43 888.12 €

8. Comptes courants Francas

N° structure	Nom	Montant
	Fédération Nationale des Francas	6 079.32 €
	UR N-A	5 725.71 €
	AD Dordogne	1 066.00 €
	AD Gironde	317.03 €
	Total	13 188.06 €

9. Autres dettes

Usagers créditeurs	250.00 €
	250.00 €

10. Produits constatés d'avance

Subvention CLS 2022/2023	9 036.80 €
	9 036.80 €

V - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

1. Prestations de service

	Exercice clos			Exercice précédent		
	Quantité	Nb stagiaires	Montant	Quantité	Nb stagiaires	Montant
Formation habilitée	Journées	55	23 689 €	Journées	69	29 606 €
Autres						
	Total Prestations		23 689 €	Total Prestations		29 606 €

Nombre d'Heures Enfant	Exercice clos	Exercice précédent
Centres de loisirs gérés par l'AD	80 399	60 511
Centres de vacances gérés par l'AD		
Sous Total	80 399	60 511
Réalisé par les organisations affiliées	Non connu	Non connu
Total	80 399	60 511

Type de Prestations	Exercice clos	Exercice précédent
Participations animations (dt Famille CLS)	69 927.80 €	65 936.60 €
Prestations CAF (CLS)	56 698.43 €	42 052.13 €
Refacturation / Remboursements	2 423.90 €	346.78 €
Remboursements Uniformation	711.95 €	6 946.72 €
Divers (Mise à disposition – Prestations/Animations)	78 400.97 €	90 988.38 €
Total Prestations	208 163.05 €	206 269.61 €

2. Subventions d'exploitation

	Exercice clos	Exercice précédent
Ministères (Jeunesse et sport)	7 107.00 €	7 107.00 €
Conseil Régional	10 300.00 €	
Conseil Général	4 500.00 €	4 500.00 €
Ville d'Angoulême	198 751.04 €	247 105.60 €
CAF	26 000.00 €	17 000.00 €
Aides à l'emploi (CNASEA,)	21 847.22 €	30 551.07 €
Autres subventions	19 000.00 €	21 000.00 €
Total	287 505.26 €	327 263.67 €

3. Contributions financières

	Exercice clos	Exercice précédent
Dotation Fédération Nationale - Fixe	19 000.00 €	19 000.00 €
Dotation Fédération Nationale - Variable	1 825.60	2 347.60 €
Total	20 825.60 €	21 347.60 €

4. Aides financières

Néant

5. Produits exceptionnels

771... Produits sur opérations de gestion	1 442.25 €
772... Produits sur exercices antérieurs	7 009.14 €
	8 451.39 €

6. Charges exceptionnelles

671... Charges sur opérations de gestion	936.31 €
6712.. Pénalités et amendes	177.00 €
672... Charges sur exercices antérieurs	5 592.12 €
	6 705.43 €

VI - AUTRES INFORMATIONS

1. Effectif

Salarié (hors "CEE")	Exercice clos		Exercice précédent	
	Effectif (1)	E.T.P. (2)	Effectif (1)	E.T.P. (2)
Cadres	1	1	1	1
Employés	23	9,6	19	10.2
Emplois aidés (CEC, E-Jeunes, ...)	1	1	1	1
Total	25	11.6	21	12.2

(1) Effectif à la clôture quelque soit la durée de travail (2) Equivalent Temps Plein : Temps plein = 1 820 H/an

"CEE"	Exercice clos		Exercice précédent	
	Nb de personnes	Nb de journées	Nb de personnes	Nb de journées
Contrat CEE	0	0	0	0

2. Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants

Pour satisfaire à l'article 20 de la loi du 23 mai 2006, il est indiqué qu'aucune rémunération n'a été versée au cours de l'exercice aux trois plus hauts cadres dirigeants.

3. Engagement de crédit-bail et locations de longue durée

Un contrat de location avec option d'achat a été souscrit en 2021. Il porte sur un véhicule de tourisme devant permettre d'assurer les déplacements. Le contrat est d'une durée de 61 mois.

4. Engagements hors bilan

Engagement pris dans le cadre du contrat de crédit-bail :

- A moins 1 an : 2 758.92 €
- De 1 à 5 ans : 11 246.59 €

5. Contributions volontaires en nature

a) Mise à disposition gratuite (locaux, services) et prestations en nature internes et externes

Mise à disposition par la ville d'Angoulême des locaux du siège (environ 160 m²), situés 4 rue des Colis à Angoulême. Les charges de fonctionnement sont financées par l'association. Cette mise à disposition a été valorisée par la Ville d'Angoulême à 6716,64 € pour le loyer et à 1 728,05 € pour les transports collectifs en 2022.

b) Bénévolat / Personnel bénévole

Encadrement de formation BAFA par les militants originaires de Charente.

Suivi du fonctionnement par les élus de l'association estimé à 100 heures valorisées à 12 €/heure soit au total 1 200 €.